



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 avril 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame BALSON

Convocation envoyée le 10 avril 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 81
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur Régis PETITBOULANGER	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Catherine MINAUX
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Brigitte CHAVANCE
Madame Brigitte POPARD	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Céline TONOT
Madame Aziza AGLAGAL	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Valérie GRANDET
Monsieur Nouredine ACHERIA	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Philippe NEYRAUD	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Samuel LONCHAMPT	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Didier RELOT
Madame Nathalie BERTILLON	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Alexandre HEDDAR
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Benoît BORDAT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur François DESEILLE	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Sébastien KENCKER
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Céline RABUT
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Madame Agnès BILLIET
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Sandra GAUDILLIERE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Sabine BAILLOT	Madame Manuela SCHAEFFER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Thierry COUDERT	Monsieur Fabian RUINET
Monsieur Christophe AVENA	Madame Mélanie FORTIER	
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
Madame Isabelle BARDIN pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT

OBJET : PREAMBULE

Mise en place d'un dispositif de vote électronique

Si l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par renvoi de l'article L. 5211-1 dudit code, précise les cas dans lesquels une délibération est votée au scrutin public ou au scrutin secret, aucun formalisme n'est imposé sur les modalités du vote. Dès lors, le vote électronique peut être utilisé s'il permet de connaître le sens du vote de chaque élu.

Pour rappel, conformément à l'article L. 2121-8 du CGCT, applicable sur renvoi de l'article L. 5211-1 du même code dans les communes de 1 000 habitants et plus, le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement dans les six mois qui suivent l'installation du conseil métropolitain.

Aussi, le règlement intérieur de Dijon métropole actuellement en vigueur précise dans sa section 4 « Modalités de vote » - Article 17 « Modes de scrutin » que les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés et que le conseil métropolitain vote de l'une des quatre manières suivantes :

- à main levée,
- au scrutin public par appel nominal,
- au scrutin secret,
- par vote électronique.

Afin de faciliter et fluidifier les opérations de vote, notamment dans le cadre d'élections, il vous est proposé d'avoir recours à un dispositif de vote électronique qui permet à chacun de s'exprimer de façon sécurisée et, le cas échéant, secrète via un boîtier individuel.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver la mise en place d'un dispositif de vote électronique comme mode de votation ordinaire pour tous les rapports qui seront soumis à votre approbation à compter de la présente séance et jusqu'à l'adoption du nouveau règlement intérieur, qu'il s'agisse d'un scrutin public ou secret, et sans exclure la possibilité du vote à main levée ou du vote au scrutin public par appel uninominal conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux modalités de vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le recours à un dispositif de vote électronique comme mode de votation ordinaire pour l'ensemble des rapports soumis à l'approbation du conseil métropolitain à compter de la présente séance et jusqu'à l'adoption du nouveau règlement intérieur selon les modalités exposées.

SCRUTIN	POUR : 85	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

**Madame Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance**

**Monsieur François REBSAMEN,
Président de Dijon Métropole**